

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet

Par arrêté n° 20220406 du 07/04/2022, l'adjoint au maire délégué à l'administration générale, au personnel, aux systèmes d'information et à la gestion de crise, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la procédure de déclaration de projet pour l'extension du cimetière de Montfavet. Le projet prévoit l'extension du cimetière avec la construction de deux ossuaires, la création d'un jardin du souvenir et l'aménagement d'un quai à déchets.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves SCHALDENBRAND retraité de la police nationale, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON du Lundi 9 Mai 2022 au Mardi 24 Mai 2022 soit pendant 16 jours.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie annexe :

- Le lundi 09 Mai 2022 de 9H00 à 12H00
- Le mercredi 18 Mai 2022 de 14H00 à 17H00
- Le mardi 24 Mai 2022 de 14H00 à 17H00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> en mairie annexe aux jours et heures habituels d'ouverture (8h30-12h00 ; 13h30-17h00) et sur un poste informatique mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville du lundi au mercredi de 08h00 à 16h30, le jeudi de 08h00 à 18h00 et le vendredi de 08h30 à 16h30.

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public en mairie annexe pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
- par courrier postal parvenu au plus tard le 24 Mai 2022 à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie annexe de Montfavet, 8 Square des Cigales 84140 AVIGNON.
- auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.
- par courriel à l'adresse suivante mairie.annexe.montfavet@mairie-avignon.com parvenu au plus tard le mardi 24 Mai 2022 à 17H00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- sur le registre d'enquête, transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur
- sur le site <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme> pour celles transmises par voie électronique.

Ces observations sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- le dossier de déclaration du projet, comprenant les informations environnementales s'y rapportant ;
- la mention des textes régissant l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, plan ou programme considéré, ainsi que la ou les déclarations pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de madame BÉGUÉ, directrice de projets et monsieur NACQUEMOUCHE, directeur Études et Travaux (04 90 80 80 00).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et à la préfecture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête conformément à l'article R.123-21 du code de l'environnement. Ils seront également consultables en ligne à l'adresse suivante : <http://www.avignon.fr/ma-ville/urbanisme>

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée à l'adjoint au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal approuvera la déclaration de projet éventuellement modifiée pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.